



FGTE
Transport
Environnement

CRTE
Ile de France

Communiqué de presse Comité Régional Transport Environnement Ile-de-France

Paris, le 17 Juillet 2015

Quand la Loi Macron gaspille l'argent public avec la bénédiction de SNCF Réseau et d'ADP

Une procédure express pour le CDG Express. C'est ce que vient de décider le gouvernement pour boucler en 2023 cette liaison ferroviaire directe entre la gare de l'Est et le terminal 2 de l'aéroport Charles-de-Gaulle. Matignon veut passer à la vitesse supérieure. Le gouvernement a fait adopter lundi un amendement au projet de loi Macron pour la croissance et l'activité afin de pouvoir légiférer par ordonnance sur le CDG Express sans passer devant le Parlement. Aéroports de Paris et SNCF Réseau pilotent le projet.

Le remboursement de l'investissement public de l'ordre de 1.8 Md€, est prévu par une taxe sur les billets d'avion de 1 euros et un coût du billet de 24 euros, le chantier débutera en 2017. Il est peu probable que cela suffise pour amortir cet investissement. Avec un tel coût du billet, beaucoup de passagers, qui utilisent de plus en plus les vols Low-costs, ne pourront prendre ce transport, et que dire des 160 000 salariés de la plate forme ? Qui supportera un tel investissement ? La SNCF, déjà endettée de 35 Md€, par des décisions gouvernementales de ces 30 dernières années non assumées par les différents gouvernements ?

Une taxe supplémentaire sur les billets d'avion ne fera que fragiliser la compétitivité de l'aéroport CDG par rapport à ses concurrents européens.

Que dire du tracé choisi, le CDG Express empruntera en grande partie le faisceau du RER B, déjà peu fiable, plutôt qu'emprunter celui du RER D, avec une arrivée en Gare de l'Est, peu pertinente aux vues des correspondances, plutôt que la gare du Nord.

Le CRTE CFDT ne s'oppose pas à un CDG Express, mais ce transport doit être pertinent et accessible à tous. De l'argent Public doit être utilisé pour améliorer la qualité de vie de tous, et non pas créer un mode de transport excluant une grande majorité des français, en le réservant aux plus aisés. Le gouvernement dit l'assumer, et bien la CFDT le condamne avec la plus grande fermeté.

Aujourd'hui avec l'arrivée de la ligne 17 du métro sur cet aéroport dans un délai identique (2023-2024), le CDG express doit il être toujours une priorité ?

Le CRTE CFDT dénonce le passage en force du gouvernement, qui agit ainsi par peur que de nombreux députés, sénateurs sensibles à nos propositions ne retoquent le projet.

Et que dire de la région Ile de France et du STIF qui n'ont été associés à aucune décision. Sommes-nous dans une démocratie ?

Pour le Bureau
Jean-François NEQUIER
Secrétaire Général du CRTE IDF
Tél : 0643558203

Comité Régional Transports & Environnement Ile de France CFDT – FGTE
7, rue Euryale Dehaynin 75935 Paris cedex 19.
E.mail : crte.iledefrance@yahoo.fr - Site Internet : <http://cfdt.crte.idf.free.fr>